



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.2/L.23
8 mars 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes
Dixième session
Genève, 6-10 mars 2006
Point 10 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'INVESTISSEMENT,
DE LA TECHNOLOGIE ET DES QUESTIONS FINANCIÈRES
CONNEXES SUR SA DIXIÈME SESSION**

Rapporteur: M. Johan Van Wyk (Afrique du Sud)

Orateurs:

Secrétaire général de la CNUCED	Autriche pour l'Union européenne (UE) et les pays en instance d'adhésion: Bulgarie et Roumanie
Pakistan, pour le Groupe des 77 et la Chine	
Sri Lanka, pour le Groupe asiatique et la Chine	Fédération de Russie
Guatemala, pour le Groupe latino-américain et caraïbe	Thaïlande
Zimbabwe, pour le Groupe africain	Pérou
Bénin, pour les pays les moins avancés	Inde
	Cuba

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être communiquée avant le **mardi 14 mars 2006**, à la:

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8106, télécopieur: 917 0056, téléphone: 917 1437.

Chapitre premier

DÉCLARATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Dans ses propos liminaires, le **Secrétaire général de la CNUCED** a souligné le rôle important de la Commission de l'investissement en tant que lieu de débats sur les politiques relatives à l'investissement étranger direct et au développement. Les sociétés transnationales étaient au cœur de la mondialisation et leurs investissements influençaient la répartition des moyens de production. Un certain nombre de tendances appelaient tout particulièrement la réflexion de la Commission. Premièrement, la forte progression des courants d'IED était alimentée par la hausse du nombre des fusions-acquisitions, qui faisaient intervenir, plus que par le passé, des entreprises de pays en développement. Ce phénomène avait suscité une forte réaction des pouvoirs publics dans un certain nombre de pays. Deuxièmement, l'augmentation de l'IED en provenance des pays en développement créait d'importantes possibilités d'échanges économiques Sud-Sud et il était nécessaire d'envisager les moyens de mettre ce processus au service du développement. Troisièmement, le champ des activités touchées par la mondialisation était en expansion, il englobait désormais des fonctions de service de plus en plus variées, depuis les centres d'appel téléphonique jusqu'à la recherche-développement. Quatrièmement, la hausse du prix des produits de base avait contribué à un apport exceptionnel d'IED dans les pays riches en ressources naturelles, ce qui soulevait des questions quant à la manière d'en tirer des avantages à long terme pour les pays bénéficiaires. Le Secrétaire général a noté que ces tendances avaient des conséquences pour le développement économique mais aussi pour les relations internationales. Il importait que la Commission examine quelles étaient les grandes lignes d'action nécessaires, à l'échelon national et à l'échelle internationale, pour faire face à la fois aux espérances et aux craintes suscitées par le phénomène.

2. Le Secrétaire général a souligné que parmi les tendances mondiales les plus importantes des dernières années figuraient le nombre et la complexité croissants des accords internationaux d'investissement, source possible d'un certain nombre de difficultés pour les pays et les investisseurs. Il a évoqué la multiplication des différends entre les investisseurs et les États et l'incapacité des pays en développement à y faire face. Par ailleurs, la dimension du développement devait être convenablement prise en considération dans ces accords, de manière à refléter un bon équilibre entre les droits et obligations des États et ceux des investisseurs.

Étant donné que les pays en développement risquaient de subir à l'excès le poids de ces difficultés, le Secrétaire général a souligné l'importance du renforcement des capacités. Il a préconisé un examen de la réglementation internationale en matière d'investissement intervenue au cours des décennies écoulées et de ses conséquences pour le processus de développement.

3. Concernant la contribution des grosses sociétés au développement économique des pays en développement hôtes – c'est-à-dire la dimension économique de la responsabilité des entreprises – le Secrétaire général a réaffirmé que les entreprises pouvaient optimiser leurs contributions par différents moyens et que les gouvernements avaient un rôle à jouer pour concrétiser tout le potentiel de ces contributions. Ils devaient concevoir et mettre en place des mécanismes de réglementation et des systèmes d'incitation propres à encourager les entreprises à apporter leurs prestations, ce en quoi la CNUCED pouvait les aider.

4. Le représentant du **Pakistan**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a indiqué que les moyens d'attirer l'IED occupaient une place de choix dans les stratégies de développement. Les crises asiatiques devaient inciter à réfléchir à la nécessité d'agir avec une plus grande prudence afin d'éviter une libéralisation prématurée. Il fallait repenser la démarche classique axée uniquement sur l'IED et la remplacer par une stratégie plus équilibrée adaptée à des situations et à des problèmes économiques précis. À propos de la Réunion d'experts relative aux statistiques de l'IED, le représentant a fait part du grand intérêt de son groupe pour la question et demandé à la CNUCED de mettre en œuvre les recommandations formulées au cours de la Réunion, particulièrement concernant la collecte, la diffusion et l'échange réguliers d'informations et de données d'expérience.

5. Concernant les arrangements internationaux d'investissement, le représentant du Pakistan a fait observer que les accords conclus avaient créé des problèmes logistiques pour les pays en développement. Il a souligné qu'il importait d'appliquer des politiques cohérentes et relevé que les accords de la dernière génération englobaient des questions complexes et interdépendantes qui touchaient à toute sorte d'intérêts nationaux. Il a fait ressortir deux préoccupations principales pour les pays en développement. Premièrement, les accords devaient être équilibrés, c'est-à-dire créer un climat propice à l'investissement étranger tout en conservant au gouvernement du pays hôte un pouvoir de réglementation et une marge de manœuvre suffisants. Deuxièmement, en vue de favoriser les objectifs de développement, les accords internationaux

d'investissement devaient mettre davantage l'accent sur les responsabilités de l'investisseur étranger dans le pays hôte. Le Groupe des 77 et la Chine estimaient qu'il était difficile de transposer les obligations conventionnelles dans la législation nationale et que cette transposition exigeait parfois de grandes modifications des lois et règlements en vigueur. Le Groupe invitait donc la CNUCED à renforcer ses travaux dans le domaine de la cohérence des politiques générales et ses activités d'assistance technique relatives à la négociation et à l'application des accords internationaux d'investissement.

6. Le Groupe des 77 et la Chine étaient satisfaits du programme d'examen de la politique d'investissement. L'échange de données d'expérience avait permis de mieux faire comprendre l'intérêt d'un climat favorable aux investissements. Le Groupe soulignait l'importance d'un suivi des activités de mise en œuvre prévues au programme et il encourageait les pays donateurs à soutenir ces activités par l'intermédiaire de leurs mécanismes d'aide au développement.

Le Groupe était satisfait aussi des activités de la CNUCED visant à renforcer l'aptitude des pays en développement à attirer l'IED et à tirer parti de celui-ci. Il recommandait à la CNUCED de continuer à travailler en étroite collaboration avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement, conformément au Consensus de São Paulo.

7. La représentante de **Sri Lanka**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a fait ressortir un certain nombre de questions qui présentaient un intérêt particulier pour son groupe. Elle a souligné que la Commission devait suivre l'évolution de l'investissement croissant dans les pays en développement afin de comprendre quels étaient les mesures de politique générale et les facteurs institutionnels qui pouvaient contribuer au premier chef à promouvoir une meilleure coopération Sud-Sud. Le Groupe asiatique souscrivait aux recommandations faites à la Réunion d'experts sur les statistiques d'IED, particulièrement celles qui étaient énoncées aux paragraphes 41 et 42 de son rapport, et il soulignait la nécessité de disposer de données exactes et récentes permettant d'étayer l'analyse et la formulation d'une politique générale. Dans bien des pays en développement d'Asie, particulièrement dans les PMA, les systèmes de collecte et de notification des données étaient encore déficients. Le Groupe asiatique soutenait la Commission dans son examen des mesures à prendre pour remédier à cette lacune et pour aider ces pays à améliorer leurs capacités dans le domaine des statistiques de l'IED et des STN.

8. La représentante de Sri Lanka a souligné que le débat sur les questions liées aux accords internationaux d'investissement arrivait en temps opportun. Les pays d'Asie étaient parmi les plus actifs dans la conclusion non seulement de ce genre d'accord, mais aussi d'accords économiques régionaux contenant des dispositions visant expressément l'investissement. Elle a appelé l'attention de la Commission sur la cohérence et la compatibilité des accords internationaux d'investissement et la protection des investissements asiatiques à l'étranger. Elle a évoqué des problèmes que suscitaient ces accords et en particulier du nombre croissant de différends entre les investisseurs et les États. Elle a invité la CNUCED à rassembler et centraliser toute l'information relative à la réglementation internationale des investissements, et elle a évoqué la nécessité de poursuivre la recherche et l'assistance technique en matière de règlement des différends et de mettre l'accent sur la dimension de développement des accords internationaux d'investissement, en particulier dans le domaine de la technologie.

9. Le Groupe asiatique et la Chine félicitaient le secrétariat de la publication du *World Investment Report (Rapport sur l'investissement dans le monde)* et accueillaient avec satisfaction la publication prochaine du rapport intitulé *Asian FDI in Africa (L'investissement direct asiatique en Afrique)*. Pour conclure, la représentante de Sri Lanka a pris acte avec satisfaction des activités menées par le secrétariat pour aider les gouvernements et les groupements régionaux à renforcer leurs travaux de recherche et d'analyse concernant l'IED.

10. La représentante du **Guatemala**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que le *World Investment Report 2005* s'était révélé utile pour l'examen des tendances de l'IED. Le séminaire organisé en Amérique latine en janvier 2006, conjointement avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, avait facilité le débat et permis aux spécialistes des investissements de mieux appréhender la situation, et il devait être renouvelé. Concernant l'investissement direct des pays en développement à l'étranger, les tendances, l'impact et les grands principes présentaient beaucoup d'intérêt pour la région, qui était au deuxième rang parmi les régions en développement qui investissaient à l'étranger.

11. La représentante du Guatemala a indiqué que les accords internationaux d'investissement présentaient une importance particulière pour la région et qu'il était nécessaire que la CNUCED analyse les moyens de tirer le meilleur parti de ces accords. En particulier, étant donné le nombre de litiges liés à l'investissement dans la région, il était nécessaire de mener des activités de

recherche, d'analyse, de formation et de renforcement des capacités et la CNUCED devait étoffer ses travaux dans ce domaine.

12. La représentante du Guatemala a dit que son groupe appréciait l'examen de la politique d'investissement relatif à la Colombie, qui constituait un genre d'analyse dont d'autres pays de la région avaient besoin. Le Groupe latino-américain et caraïbe invitait donc la CNUCED à poursuivre ses travaux dans ce domaine en collaboration avec d'autres organisations internationales.

13. Le représentant du **Zimbabwe**, parlant au nom du **Groupe africain**, a fait observer que l'apport d'IED était en hausse, mais qu'il allait pour l'essentiel à l'industrie pétrolière et aux autres industries d'exploitation des ressources naturelles. Le Groupe invitait la Commission à réfléchir à ce qui pouvait être fait pour que davantage de pays africains deviennent des destinations intéressantes pour l'IED. Quelques pays avaient peut-être pu attirer des investissements appréciables dans l'industrie manufacturière, surtout l'industrie textile, mais ils n'avaient pas atteint le degré de compétitivité nécessaire pour se maintenir sur le marché mondial. L'Afrique plaçait le commerce Sud-Sud au centre des activités de développement. À cet égard, la création de STN établies dans les pays en développement était un phénomène encourageant qui devait retenir l'attention de la CNUCED. Le représentant du Zimbabwe a rappelé la demande faite par le Conseil du commerce et du développement à la CNUCED d'organiser périodiquement un forum sur les investissements réalisés par les pays du Sud. Il a émis l'espoir que les constatations et conclusions du rapport intitulé *Le développement économique en Afrique: repenser le rôle de l'investissement étranger direct* trouveraient un écho dans les délibérations de la Commission.

14. Le représentant du Zimbabwe a relevé que le nombre des traités bilatéraux d'investissement et des arrangements régionaux de coopération comportant des dispositions relatives à l'investissement avait augmenté dans la région. Cependant, les pays africains manquaient de moyens et de compétences techniques pour participer utilement à la négociation internationale de traités d'investissement et à la mise en œuvre de ces traités. Le Groupe africain demandait donc une aide pour la négociation des futurs accords internationaux d'investissement, et la fourniture d'une aide technique en vue d'analyser les arrangements en vigueur afin de déceler ceux qui feraient double emploi ou qui présenteraient des anomalies. Le représentant du

Zimbabwe a demandé le maintien de l'aide de la CNUCED aux pays d'Afrique, notamment dans le cadre des négociations du Marché commun de l'Afrique australe et orientale relatives à la création d'un espace commun d'investissement. Le Groupe africain était vivement préoccupé par le nombre des litiges survenus entre investisseurs et États; la CNUCED devait faire des recherches et des analyses approfondies sur les accords internationaux d'investissement, particulièrement quant à leurs incidences sur les objectifs de développement.

15. Le Groupe africain reconnaissait la valeur des examens de la politique d'investissement pour ce qui était d'intensifier les flux d'IED vers les pays en développement, de renforcer les capacités intérieures, d'encourager le développement du secteur privé et d'améliorer les capacités d'exportation des pays en développement. Toutefois, les flux d'IED n'avaient pas été suffisants pour permettre aux pays africains de s'intégrer dans l'économie mondiale en dépit des améliorations apportées aux conditions d'investissement suite aux réformes mises en œuvre sur la recommandation de la CNUCED. Le Groupe demandait donc que l'on étudie ce qui pouvait être fait de plus pour renforcer l'attractivité des pays africains en matière d'IED, à côté des utiles examens de la politique d'investissement. Le représentant s'est félicité de tous les efforts visant à promouvoir l'investissement, y compris les diverses activités de l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement. Évoquant la réunion d'experts consacrée aux statistiques de l'IED tenue en décembre 2005, il a dit que le Groupe africain avait jugé très utile cette réunion; c'était une activité cruciale, et le secrétariat devait poursuivre ses travaux. Le Groupe africain restait préoccupé du fait que le programme relatif aux assurances de la CNUCED n'ait pas abordé pleinement la question du renforcement des capacités nationales en la matière dans la région africaine. Il considérait que l'Organisation des assurances africaines et la CNUCED devaient renforcer leur coopération et leur collaboration. En conclusion, le représentant a dit que son groupe regrettait quelque peu que les donateurs assument de plus en plus le financement du programme d'assistance technique; c'était là une situation sur laquelle la Commission devait avoir une discussion approfondie.

16. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom du **Groupe des pays les moins avancés (PMA)**, a dit que, bien que les PMA aient appliqué diverses politiques pour offrir des conditions attractives aux investisseurs étrangers, les flux effectifs d'IED restaient relativement faibles, la pauvreté avait augmenté et la croissance économique restait décevante. La communauté

internationale devait intensifier ses efforts pour aider les PMA à surmonter leurs innombrables difficultés – faiblesse des infrastructures, des capacités productives et du financement, protectionnisme commercial, instabilité des prix des produits de base, faiblesse de l'aide extérieure, insuffisance de l'investissement intérieur et lourd endettement extérieur. L'extrême pénurie de ressources intérieures et le poids de la dette extérieure faisaient que l'IED et l'APD ainsi que des mesures supplémentaires d'allègement de la dette étaient particulièrement essentiels pour assurer le financement du développement à long terme dans les PMA. Des investissements étaient notamment nécessaires pour financer les infrastructures physiques de base sur lesquelles construire le développement. Les PMA pourraient également tirer parti de l'IED dans le secteur des services.

17. Le représentant a remercié la CNUCED de son soutien concernant les examens de la politique d'investissement et la négociation d'accords bilatéraux d'investissement ainsi que la promotion de l'investissement, et il a demandé que des efforts continus et accrus soient faits à cet égard. Son groupe se félicitait des travaux de la CNUCED relatifs à la promotion de l'IED dans le secteur des services; la collaboration suivie entre la CNUCED et l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA) devait être renforcée et davantage de pays devraient bénéficier du programme relatif aux livres bleus sur la promotion de l'investissement, exécuté en coopération avec la Banque du Japon pour la coopération internationale. La CNUCED et les autres partenaires des PMA devaient continuer de fournir l'assistance nécessaire à l'application de la Déclaration du Millénaire et du troisième Programme d'action en faveur des PMA.

18. La représentante de l'**Autriche**, parlant au nom de l'**Union européenne (UE) et des pays en voie d'adhésion, Bulgarie et Roumanie**, a souligné que la CNUCED, en tant qu'organisme du système des Nations Unies spécialement chargé des questions concernant l'investissement et la technologie, devait continuer de contribuer à la compréhension des relations complexes entre les différents aspects de la mondialisation. Le *World Investment Report 2005* contenait une multitude d'informations et d'analyses sur la situation actuelle, avec une utile orientation sur l'internationalisation de la recherche-développement, et il mettait en lumière les implications à la fois pour les pays d'origine et pour les pays d'accueil, ainsi que la nécessité de prendre des mesures appropriées. La représentante a évoqué les éléments fondamentaux d'un «climat

favorable à l'investissement» et a dit que le Consensus de Monterrey avait assigné à la communauté internationale le devoir de soutenir les efforts des pays partenaires pour mettre en place un «environnement propice». À cet égard, la CNUCED avait un rôle à jouer aux côtés d'autres organisations.

19. La représentante a évoqué la nouvelle stratégie de l'Union européenne en faveur de l'Afrique, qui prévoyait la création d'un forum UE-Afrique des entreprises, s'adressant particulièrement à l'Afrique subsaharienne et qui réunirait entrepreneurs et investisseurs publics et privés d'Europe et d'Afrique. Il était important de veiller à ce que la dimension du développement soit dûment prise en compte dans le droit international de l'investissement, et que les accords internationaux d'investissement permettent aux pays d'attirer avec profit des IED. À cet égard, l'Union européenne appréciait les travaux menés par la CNUCED sur les contributions des entreprises. La représentante a demandé à la CNUCED de promouvoir activement un dialogue constructif entre les gouvernements, les entreprises et autres acteurs du développement, qui permettrait de faire le bilan des meilleures pratiques et d'en assurer la graduation, la viabilité et la reproductibilité. En conclusion, elle a rappelé l'intérêt que l'Union européenne attachait aux travaux du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.

20. Le représentant de la **Fédération de Russie** a souligné l'importance du *World Investment Report*, qui fournissait aux pays un tableau actualisé des tendances de l'IED. Il espérait que les pays de la Communauté d'États indépendants bénéficieraient de l'attention voulue dans les futurs rapports. Concernant le problème de la dette des pays en développement, les pays de la CEI, avec ceux du G-8, s'employaient à alléger l'endettement des pays en développement. Le représentant a également souligné l'utilité de la base de données de la CNUCED sur les accords internationaux d'investissement.

21. Le représentant de la **Thaïlande** a dit que son pays s'était doté d'un programme visant à encourager les investissements directs à l'étranger, pour l'exécution duquel la CNUCED pourrait fournir une assistance. Il appuyait les recommandations de la Réunion d'experts sur les statistiques de l'IED et a réaffirmé la nécessité d'un renforcement des capacités dans ce domaine. Il a enfin souligné l'utilité pour les décideurs dans les pays en développement de la base de données de la CNUCED sur les accords internationaux d'investissement.

22. La représentante du **Pérou** a noté que les IED en Amérique latine avaient certes augmenté, mais que c'était principalement dans le secteur des ressources naturelles. En outre, le phénomène de l'internationalisation croissante de la recherche-développement ne touchait qu'un tout petit nombre de pays en développement. La CNUCED pourrait peut-être faire œuvre utile en analysant le transfert de technologie passant par l'IED et en élargissant ses travaux relatifs aux examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation. Dans ses programmes de travail, la Commission devrait être plus étroitement associée aux activités concernant la science, la technologie et l'innovation. La représentante a souligné la nécessité de renforcer les travaux de suivi de la CNUCED relatifs aux examens de la politique d'investissement. La CNUCED devrait aussi s'intéresser à l'accroissement du nombre de différends entre investisseurs et États découlant des accords d'investissement.

23. Le représentant de l'**Inde** a dit que l'évolution de la démographie mondiale influait sur l'évolution de l'économie mondiale. Les investissements concernaient de plus en plus une production située dans des pays ou régions à faibles coûts. Concernant l'expansion des flux d'IED en provenance des pays en développement, le représentant a mentionné quelques exemples de programmes indiens dans ce domaine. L'Inde libéralisait progressivement son régime de l'investissement, à la fois par l'adoption de mesures nationales et par la signature d'accords internationaux.

24. Le représentant de **Cuba** a dit que les pays continuaient d'avoir besoin d'une marge d'action adéquate pour décider quels types d'IED étaient souhaitables ou non pour eux. Pour ce qui était des accords internationaux d'investissement, la question de l'équilibre des droits et des obligations des investisseurs et de ceux des pays d'accueil revêtait une importance primordiale, et des activités de recherche supplémentaires étaient nécessaires, qui devraient s'étendre aux contributions positives des entreprises. Des travaux de recherche sur la participation des pays en développement aux flux d'investissements directs à l'étranger seraient également utiles.

Chapitre II

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

25. La dixième session de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a été ouverte au Palais des Nations, à Genève, le 6 mars 2006 par M. Love Mtesa (Zambie), Président de la Commission à sa neuvième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

26. À sa séance plénière, le 6 mars 2006, la Commission a élu le Bureau ci-après:

Président: M. Ian De Jong (Pays-Bas)

Vice-Présidents: M. Luis Alfonso de Alba (Mexique)
M^{me} Carmen Elena Castillo-Gallandat (El Salvador)
M. Mohammad Ali Zarie Zare (République islamique d'Iran)
M. Dimitri Fomchenko (Biélorus)
M. Kiminori Iwama (Japon)

Rapporteur: M. Johan Van Wyk (Afrique du Sud)

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

27. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.2/67; l'ordre du jour de la dixième session se lisait donc comme suit:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

3. Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement.
 - a) Collaboration avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA).
4. Questions relatives aux accords internationaux d'investissement.
5. Examens de la politique d'investissement: échange d'expériences nationales.
6. Rapports des organes subsidiaires de la Commission.
7. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission.
8. Ordre du jour provisoire de la onzième session de la Commission.
9. Questions diverses.
10. Adoption du Rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.
